



Conseil Communal Reisdorf

Séance publique du 19 décembre 2019

Présents : Jean-Pierre Schiltz, bourgmestre ; Anouk Hientgen, Patrik Nipperts, échevins;
Hélène Diederich, Jean-Paul Dimmer, Daniel Mander, Sonia Marques De
Oliveira, Antoine Vesque, conseillers;
Alain Kremer, secrétaire communal ;

Excusés : néant

1. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal

Les conseillers signent les délibérations de la dernière séance du conseil communal.

2. Enseignement musical – organisation scolaire définitive pour l'année 2019-2020

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver l'organisation scolaire définitive de l'enseignement musical pour l'année 2019-2020 ainsi que l'avenant à la convention qui tient compte des changements survenus lors des inscriptions ;

3. Création de deux postes pour salariés du groupe de salaire E

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de créer deux postes pour salariés à tâche manuelle avec brevet de maîtrise comme installateur chauffage-sanitaire, respectivement comme pépiniériste-paysagiste.

4. Approbation de deux compromis de vente

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver deux compromis de vente effectués dans un but d'utilité public, à savoir la réalisation de mesures de protection contre les inondations.

5. Approbation de deux actes concernant des constitutions de servitudes

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver deux actes accordant à la société CREOS Luxembourg S.A. le libre accès à des postes de transformations et

des câbles électriques souterrains sur une parcelle sise à Hoesdorf respectivement à Reisdorf.

6. *Règlement communal relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et y assimilés*

Suivant proposition du SIDEC, le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver un règlement-taxe et un règlement communal relatif à la gestion des déchets provenant des ménages ainsi qu'aux déchets assimilés provenant d'industriels, artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux ou services tertiaires pour lesquels il existe une obligation légale pour les communes d'en assurer la gestion.

7. *Programme de plantation et de préservation des arbres fruitiers et des vergers dans la commune de Reisdorf*

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver un programme pour l'entretien des vergers et de la plantation d'arbres fruitiers à haute tige sur le territoire communal.

8. *Diverses allocations de subsides extraordinaires*

Le conseil communal décide à l'unanimité de ses voix d'allouer un subside extraordinaire aux associations ci-après :

- Amicale Pompjeeën Reisduerf (Jugendpompjeen) 4.537,50 €